



Avenue Clément PINEAU
B.P.40
79500 MELLE
05 49 27 08 26

A MELLE, le 8 juin 2023

La Principale

Aux parents d'élèves de 3^{ème},

Affaire suivie par :
LE SECRETARIAT
Tél : 05.49.27.08.26
Mél : ce.0790943w@ac-poitiers.fr

Adresse Postale :
Avenue Clément PINEAU
79500 MELLE

Objet : Campagne nationale de bourses de lycée- Année scolaire 2023-2024.

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de lycée pour la rentrée 2023-2024 sont à effectuer du lundi 29 mai au jeudi 19 octobre 2023 inclus.

➤ **Vous souhaitez faire une demande de bourse de Lycée ?**

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant. La demande de bourses s'effectue en ligne sur le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier. Un "flyer" est transmis à ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande. En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.

Pour les établissements privés, la demande de bourses doit être faite sous format papier et déposée dans l'établissement fréquenté par votre enfant. (voir notice d'information jointe).

Un accusé de réception vous sera obligatoirement remis, seule preuve de dépôt de dossier de bourse.

➤ **Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée?**

La bourse de lycée est obtenue en fonction de deux critères:

1) **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du ménage du demandeur.

2) **Les enfants à charge** : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

➤ **Pour en savoir plus :**

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycees permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.



✂-----
Coupon réponse à remettre au plus tard, **AU SECRETARIAT DU COLLEGE** de votre enfant
pour le **23 JUIN 2023**

Je soussigné.e.....
responsable de l'élève
en classe de

- souhaite** effectuer une demande de bourse de lycée pour l'année 2023-2024, je saisis en ligne ma demande (voir flyer)
- souhaite effectuer une demande en version papier : **merci de venir au secretariat pour remise du dossier**
- ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de lycée pour l'année 2023-2024.

ATTENTION : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en ligne à l'aide de vos codes Éduconnect « parents » via : <https://educonnect.education.gouv.fr/> .



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 29 mai au 5 juillet 2023

Vous êtes plus
de **220 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2022

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



→ L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou 

<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :
- mon enfant qui était en 3^e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee